



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense et usage

Question écrite n° 6163

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur la vivacité de la langue française dans le monde. Il désire connaître les mesures qu'il entend prendre afin de renforcer les positions de la France en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire évoque à juste titre la vivacité de la langue française, qui reste une grande langue internationale avec environ 200 millions de francophones, dont près de 72 millions de francophones dits partiels, quelque 110 millions d'apprenants de français et 900 000 professeurs de français, sans compter une présence sur la Toile mondiale d'environ 4,95 %. La promotion de la langue française, la rénovation des structures de la francophonie institutionnelle sont au coeur des préoccupations qui animent notre politique d'influence, de rayonnement et d'aide au développement. Un plan en faveur de l'enseignement du français à l'étranger doté de 50 M répond désormais à la demande importante qui s'est fait jour en Europe, en Afrique et dans les pays émergents. Les progrès intervenus tiennent à la réforme efficace du dispositif de coopération au développement depuis 2004, à l'établissement de nouvelles relations de partenariat avec les pays et à une meilleure coordination avec les autres bailleurs de fonds internationaux et les acteurs non étatiques, collectivités territoriales, entreprises et les ONG. Pour renforcer les positions de notre langue, le ministère des affaires étrangères et européennes agit à la fois à travers la coopération bilatérale et à travers la francophonie institutionnelle, dont il est un important bailleur de fonds. S'agissant en premier lieu de la coopération bilatérale, la France s'est dotée d'une stratégie sectorielle « éducation » en mai 2005 dans laquelle la question du français et des langues partenaires apparaît en tant que question transversale. Le ministère a défini des cibles prioritaires : la première est l'Europe, car l'élargissement européen représente un défi pour le maintien du statut du français comme langue de travail de l'Union européenne. Outre un important programme mis en oeuvre par la francophonie multilatérale en direction des fonctionnaires de l'Union européenne, le ministère encourage notamment la généralisation de l'apprentissage de deux langues vivantes dans les systèmes éducatifs nationaux des pays de l'Union européenne et soutient fortement tous les dispositifs d'excellence, parmi lesquels les classes bilingues francophones, dont les effectifs augmentent rapidement. La seconde cible prioritaire est l'Afrique francophone à laquelle sont joints le Maghreb et le Proche-Orient. Ce sont là les bassins de francophonie les plus étendus et des enjeux de développement : le français continue à y être la langue de l'intégration régionale et internationale. Il convient d'améliorer l'usage du français dans les organisations régionales africaines comme l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La France consacre près de 200 MEUR à la promotion de la francophonie et du français et même plus de 800 MEUR si l'on y ajoute les crédits destinés à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et au réseau des établissements culturels. Au titre de notre coopération bilatérale, pour l'année 2007, les crédits inscrits sont de l'ordre de 60 MEUR. Une troisième cible prioritaire est enfin constituée par les grands pays émergents (Mexique, Brésil, Inde, Chine, Indonésie, Afrique du Sud), où le français est langue de culture et de différenciation. Un investissement linguistique devrait placer la France en bonne position, à moyen et long

terme, auprès des futurs centres de décision économiques et politiques. Par ailleurs, un ambitieux plan de relance pour le français a commencé en 2007 à être mis en oeuvre autour de plusieurs initiatives : a) la promotion du plurilinguisme et du français en Europe, dans les systèmes éducatifs et dans la fonction publique des pays européens en concertation avec l'OIF ; b) un plan triennal de formation de 10 000 professeurs de français dans le monde, tout particulièrement en Afrique et dans les grands pays émergents (Asie, Amérique latine) pour remédier à la crise de l'enseignement de notre langue liée à la difficile relève des générations d'enseignants. Parmi les mesures phares du plan de relance figure aussi le soutien à la création de pôles pédagogiques de référence au Maghreb pour la formation des maîtres ; c) le développement, conjointement avec l'Organisation internationale de la francophonie, de pôles de coopération intégrée bilatérale-multilatérale, de dimension régionale, en Afrique de l'Ouest et en Asie du Sud-Est ; d) des projets innovants reposant sur les nouvelles technologies et l'audiovisuel éducatif (sites et portails Internet, formation à distance, nouveaux supports comme le téléchargement, la téléphonie mobile, les jeux vidéo) et visant à moderniser l'image de notre langue pour conquérir de nouveaux publics. A destination des entreprises françaises présentes à l'étranger, l'initiative « oui, je parle français » a été conçue en partenariat avec l'Alliance française, la chambre de commerce et d'industrie de Paris et le Forum francophone des affaires et promeut une offre spécifique de cours de français. Cette enseigne, visuellement très identifiable, a été reprise et enrichie lors de la Coupe du monde de rugby à l'automne 2007 ; e) des partenariats mobilisés : un contrat de partenariat signé début 2007 avec la Fédération internationale des professeurs de français a défini une stratégie commune, de manière à faire de ces associations de professeurs des groupes de pression pour le plurilinguisme et à les doter d'outils de communication et de formation. En second lieu la France, qui agit inlassablement au service du multilatéralisme, de la diversité linguistique et culturelle et des valeurs de solidarité universelle, peut aussi compter, pour la promotion de notre langue, sur le soutien de la francophonie institutionnelle : Assemblée parlementaire de la francophonie, Organisation internationale de la francophonie, Agence universitaire de la francophonie, TV5 Monde, université Senghor d'Alexandrie, Association internationale des maires francophones. Mis en oeuvre par l'Organisation internationale de la francophonie et principalement doté par la France, le plan pluriannuel pour le français dans les institutions européennes, de 2,2 M par an, vise à développer l'usage du français comme langue de travail en offrant des cours intensifs aux diplomates et fonctionnaires des nouveaux adhérents appelés à siéger à Bruxelles dans des groupes sans interprétation. On a compté, en 2006, plus de 11 000 formations au français de ce type. Les services du Premier ministre, avec la participation du ministère des affaires étrangères, ont diffusé à large échelle en 2006 la brochure Le Français dans les institutions européennes, qui porte une série de recommandations pratiques. Un dispositif de veille sur les sites Internet des institutions européennes a été mis en place pour identifier les manquements aux règles d'utilisation des langues. Dans le sillage du plan pluriannuel pour l'Europe, un plan analogue, d'environ 1,9 M, se développe en direction des organisations régionales du Sud, Union africaine, CEDEAO, COMESA, SADC, groupe ACP, notamment en vue de renforcer les services de traduction et la formation des diplomates africains. L'action au sein du système des Nations unies fait également l'objet d'une politique volontariste de la France, soutenue par les interventions personnelles régulières du secrétaire général de la francophonie, le président Abdou Diouf. A New York, Genève ou Vienne, sièges d'organisations multilatérales, des groupes des ambassadeurs francophones se sont constitués et se montrent attachés à faire respecter le statut du français. Les ministres des États de la francophonie ont adopté en septembre 2006 un document qui consigne les engagements des délégations francophones en la matière. D'autres actions développent l'usage du français lors des opérations internationales de maintien de la paix. Enfin, s'agissant des grands événements médiatiques, l'OIF intervient en faveur du français lors des jeux Olympiques et contribue à la désignation et à l'envoi du grand témoin francophone aux jeux Olympiques, chargé de rédiger un rapport. L'action est étroitement concertée avec le groupe interministériel de travail de notre pays « le français, langue du sport » et s'appuie sur notre réseau diplomatique. Le comité d'organisation des XXIXe Olympiades de Pékin en 2008 et l'Organisation internationale de la francophonie ont adopté, sous une forme inédite, une convention pour la promotion du français aux jeux Olympiques. Cette convention a été signée le 26 novembre 2007, en présence du Président de la République en visite en Chine, par M. Jean-Pierre Raffarin, sénateur, ancien Premier ministre, en tant que grand témoin de la francophonie mandaté à Pékin par le secrétaire général de la francophonie, M. Abdou Diouf.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6163

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Coopération et francophonie

Ministère attributaire : Coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5897

Réponse publiée le : 29 janvier 2008, page 784